



Protocole sanitaire modifié

publié le 04/02/2021

Madame, Monsieur,

Un nouveau protocole est entré en vigueur au 1er février.

Les modifications qui nous concernent sont les suivantes :

- pour les élèves et les personnels, le port d'un masque "grand public" de catégorie 1 est obligatoire, tant dans les espaces clos qu'à l'extérieur. Les masques "maison" sont interdits ;
- une aération de quelques minutes doit avoir lieu toutes les heures ;
- à la restauration scolaire, lorsque la distance de 2 mètres entre les élèves est impossible, une distance de 2 mètres doit être respectée entre les groupes. Le port du masque est obligatoire même lorsque les personnels et les élèves sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson. Une aération ou une ventilation des espaces de restauration doit être fréquemment assurée ;
- les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées a minima après chaque service et si possible après chaque repas (nous le faisons déjà) ;

Pour ceux qui déjeunent dans leur salle, il convient de nettoyer ensuite les tables.

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour l'application de ces règles.

Bien cordialement,

Anne GRELLIER

Principale du Collège Norbert Casteret



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.